



Paiement prime ?

Par Espoirs91

Bonjour,

J'ai été recrutée en tant que contractuelle de la fonction publique.

Sur mon contrat de travail (1 an renouvelable), il est mentionné :

-un certain salaire (que je viens de recevoir);

-une petite prime mensuelle venant compléter ma rémunération (non reçue).

En discutant avec ma collègue, j'ai appris que dans les faits cette prime est versée seulement à la fin de l'année et que de plus le versement fait se limite en tout et pour tout à la somme correspondant à un seul mois.

J'aimerais savoir si cela est normal ?

Quels sont éventuellement mes recours ? Quels sont les délais dont je dispose pour faire une réclamation ? Puis-je éventuellement faire cette réclamation alors que je ne suis plus salarié ?

Je vous remercie pour vos retours.

Cordialement.